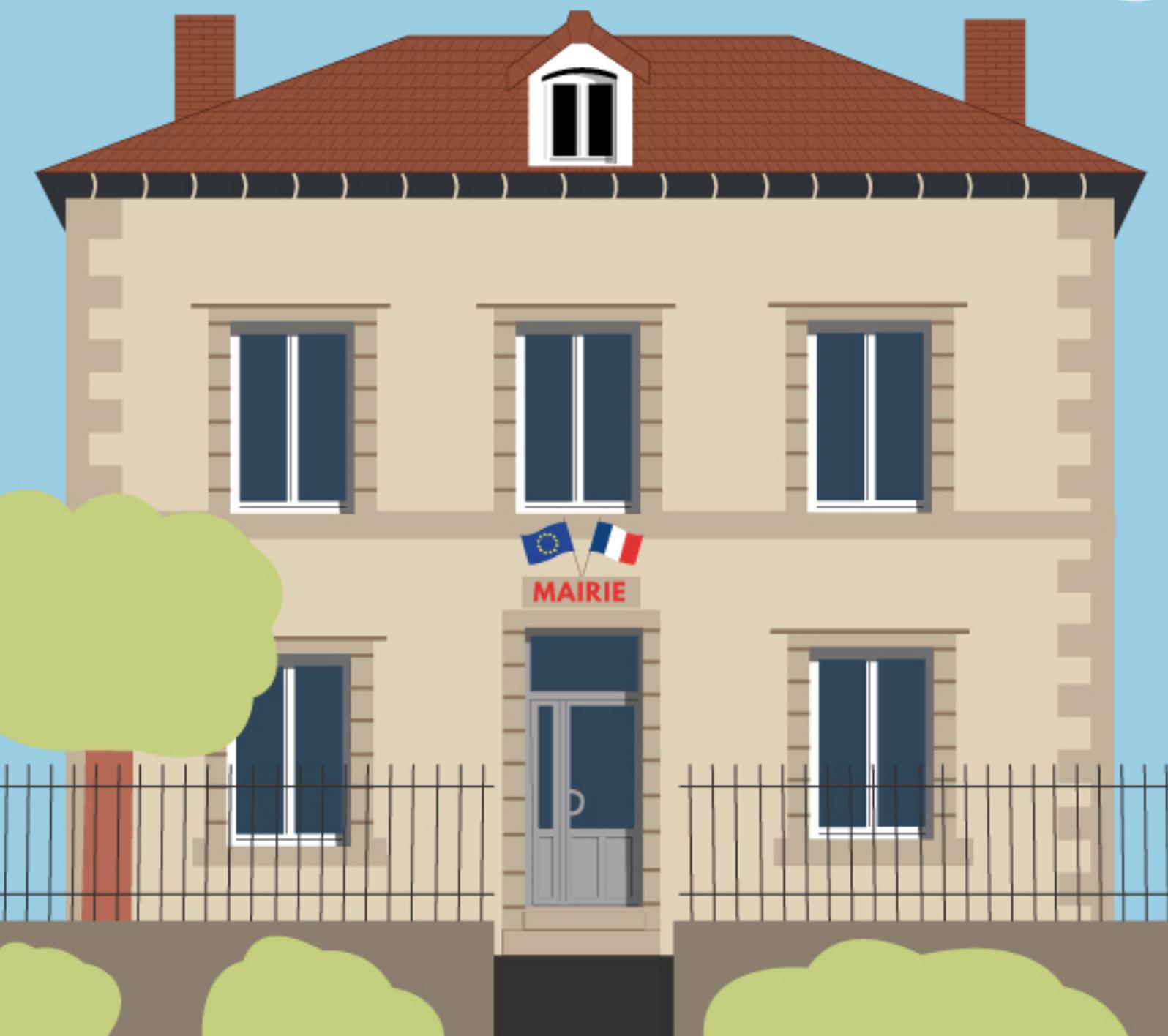


La Geneytouse

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2021



SOMMAIRE

01 | **LE MOT DU MAIRE** p.1

02 | **LES FINANCES** p.2
FINANCES 2020
BUDGET 2021

03 | **TRAVAUX RÉALISÉS** p.7
VOIRIE
BROYAGE DE VÉGÉTAUX
SYNDICAT ÉNERGIE HAUTE-VIENNE
SALLE DE RÉUNION
POSE DE PANNEAUX
PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

04 | **LES PROJETS** p.11
AMENAGEMENTS DE LA TRAVERSEE
DES ALLOIS
VESTIAIRES DU STADE
VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE
LOTISSEMENT LES GENETS

05 | **LES ÉCOLES** p.12

06 | **COVID 19** p.14

07 | **INTERCOMMUNALITÉ** p.15
MAISON FRANCE SERVICES
DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
COÛT DES DÉCHETS
MÉNAGERS
FOYER RURAL
S.I.A.E.P DES ALLOIS

08 | **MANIFESTATIONS** p.23
VŒUX DU MAIRE
DEVOIR DE MÉMOIRE
COLIS DES AINÉS
MAISONS FLEURIES
TOUR DE FRANCE
100 ANS !
HOMMAGE M. LAYCURAS

09 | **INFORMATIONS** p.27

10 | **LES ASSOCIATIONS** p.33

11 | **PROFESSIONNELS
DE LA GENEYTOUSE** p.36

CHÈRES GENEYTOUSOISES, CHERS GENEYTOUSOIS,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée prochaine de l'été, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car il est largement relayé par les médias et je ne souhaite pas alimenter davantage cette période qui peut paraître anxiogène pour un grand nombre d'entre vous. Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. Je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie à l'image de notre démarche auprès des plus de 75 ans qui a permis leur vaccination en les inscrivant, après leur accord, auprès des services compétents. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Cet édito va vous permettre de prendre connaissance des actualités geneytousoises : vous y trouverez l'état de nos finances, les travaux et projets, les mots des écoles et des associations ainsi que diverses informations utiles pour connaître et contacter les différents partenaires de notre territoire.

Tout d'abord, en termes de travaux structurants, les différents projets évoluent de façon positive et sont programmés lors des prochaines années. Leur réalisation constitue un impératif pour répondre à la croissance démographique dynamique de notre commune :

- L'arrivée prochaine de la fibre optique (fin 2021) qui va vous permettre de pouvoir profiter du très haut débit à votre domicile. Des informations vous seront communiquées en temps et en heure afin de profiter de ce service si vous le souhaitez.

- L'urbanisation d'une partie des terrains communaux à l'arrière de l'école qui permettra d'étoffer le bourg afin que les services présents et futurs puissent fonctionner de façon harmonieuse et pérenne.

- La construction et la rénovation d'équipements municipaux afin de répondre aux demandes et d'être conformes aux normes en vigueur (vestiaires du stade, locaux techniques, terrain multi-sports et aire de jeux pour les enfants, salle communale ou restaurant scolaire...)

Ensuite, vous connaissez notre engagement constant pour les questions de sécurité. Un aménagement est prévu au village des Allois dans le sens Saint Léonard de Noblat – Eyjeaux afin de faire ralentir les véhicules traversant ce secteur pour sécuriser la circulation et la vie des riverains.

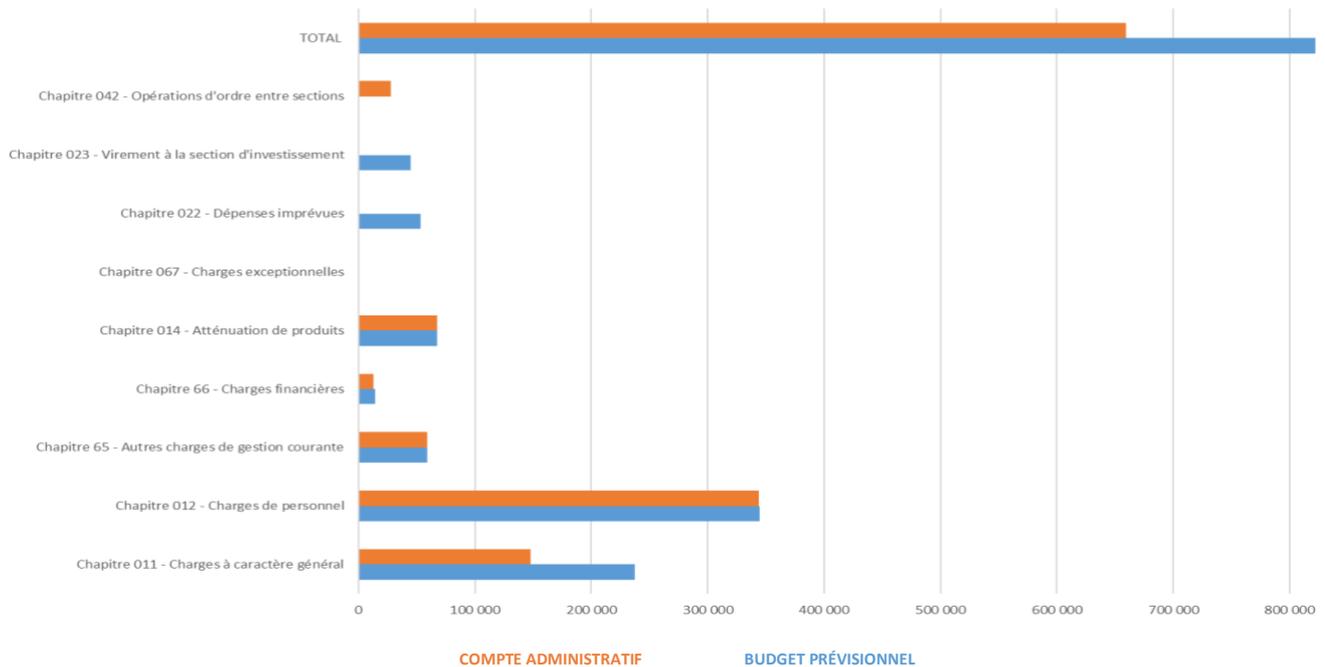
Comme vous pouvez le voir, notre action s'inscrit, comme toujours, dans le bien vivre à La Geneytouse afin que le quotidien dans notre commune vous soit le plus agréable et le plus convivial possible.

Bonne lecture à toutes et à tous, prenez soin de vous.

Alain FAUCHER

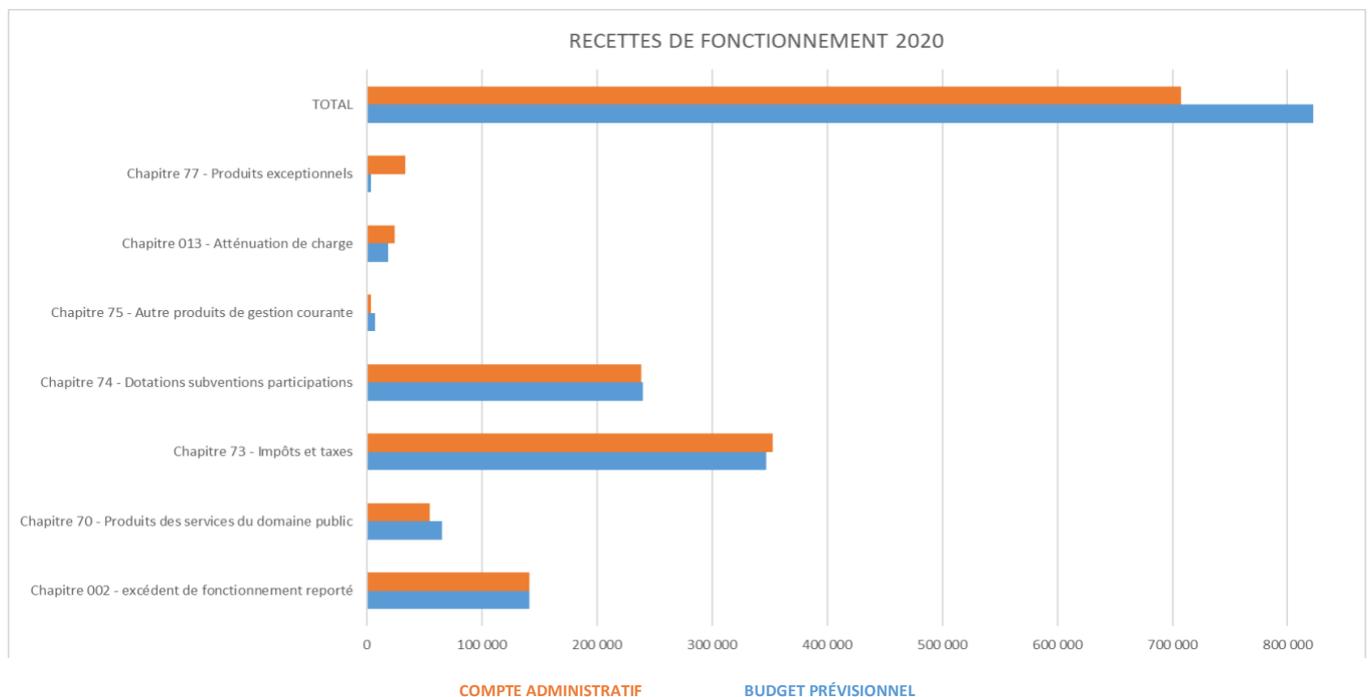


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



Les **charges de fonctionnement** comprennent : l'alimentation, les combustibles, le carburant, les fournitures de voirie, les charges liées à l'école, l'entretien des voies, réseaux, bâtiments, du matériel roulant, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les primes d'assurance etc... mais aussi les charges de personnel (rémunération du personnel), les indemnités, les subventions, les frais d'organisation du temps périscolaire... Les charges financières concernent le remboursement des intérêts des emprunts et les atténuations de charges représentent la participation versée à la communauté de communes et notamment la contribution au service d'incendie et de secours.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



Les **recettes de fonctionnement** comprennent : les facturations des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires), les redevances pour occupation du domaine public, les loyers (commerce, salle, matériel), des remboursements par la Communauté de communes de Noblat pour mise à disposition des agents communaux, les ressources fiscales, les droits de mutation, le fonds de péréquation des ressources intercommunales, les dotations, les compensations d'exonérations fiscales, la participation d'Eybouleuf aux frais de personnel de l'école maternelle, le remboursement d'une part des salaires d'agents en maladie ou recrutés en emploi aidé.

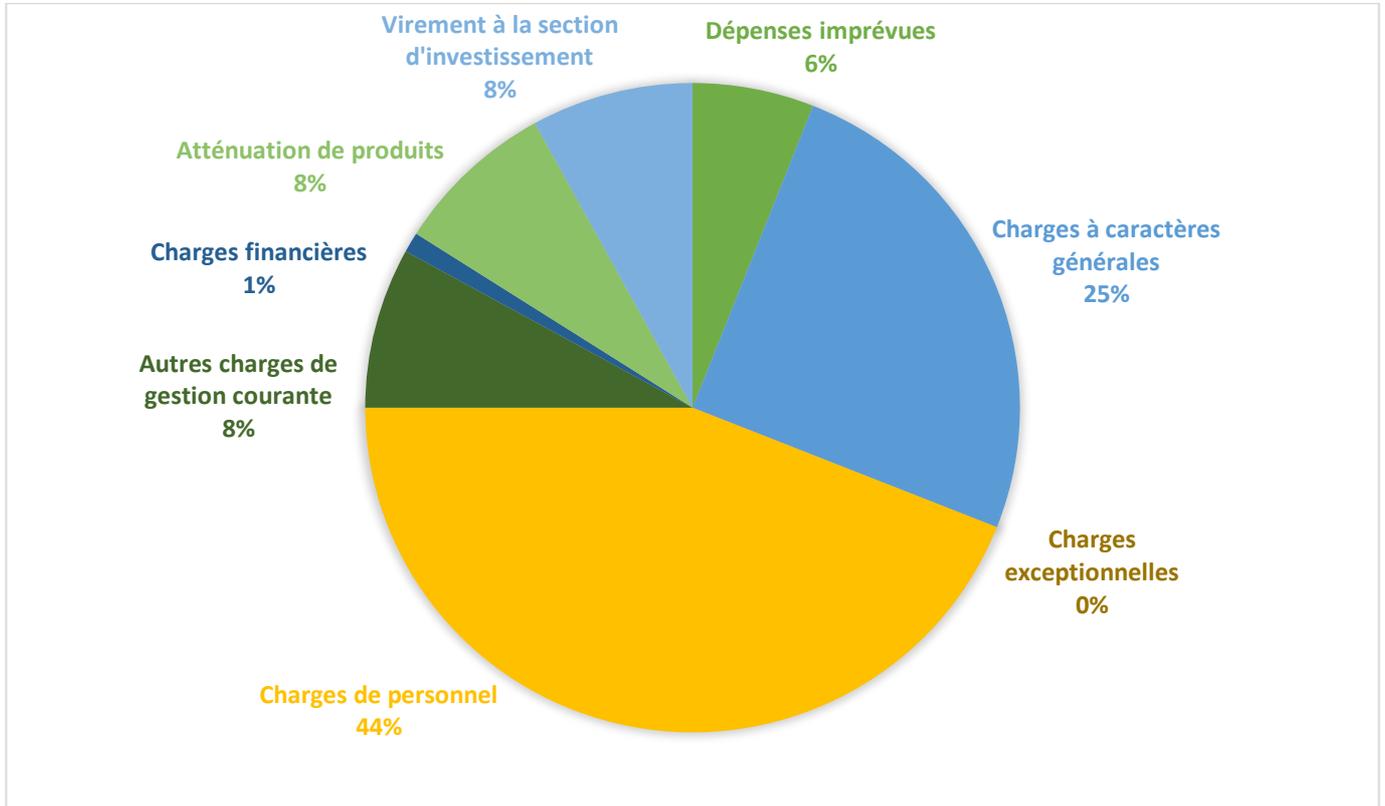
En 2020, l'épidémie de Covid a eu des répercussions financières sur le compte administratif de la commune. En effet, la commune a fait l'acquisition de masques, de visières de protection, de divers matériels de protection, de gel hydroalcoolique, de produits d'entretien et de désinfection supplémentaires. Elle a aussi dû recruter en CDD des personnels supplémentaires afin de pouvoir proposer des services de restauration scolaire et de garderie respectant les protocoles sanitaires (2 services au restaurant scolaire, 2 garderies matin et soir...). Ainsi, les frais engendrés s'élèvent à près de **10 000 €**.

INVESTISSEMENT 2020			
Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Immobilisations incorporelles : Participation aux études eaux potable et pluviales de la Communauté de communes de Noblat	3 115,85	Dotations, fonds divers et réserves : Excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA (remboursement par les services de l'État de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2), les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes.	162 198,85
Immobilisations corporelles : Achat de terrains dans le Bourg, frais d'achat de terrains à la forêt des Allois, bardage de l'éco-point de la Croix-Ferrée, achat d'une remorque et de son attelage, achat de matériel informatique au secrétariat de Mairie, achat d'illuminations, de mobilier urbain (poubelles et cendriers), isoloirs, achat de matériels techniques dans la cadre de la démarche zéro-pesticide	137 535,92		
Immobilisations en cours : Évolution de l'éclairage public et réfection du Chemin de Bellevue	17 883,98	Subventions : Subventions du programme LEADER pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la démarche zéro phyto.	14 439,24
Emprunts	35 558,42	Emprunts : Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Épargne pour la réfection du Chemin de Bellevue.	6 000,00
Solde d'exécution négatif reporté n-1	23 104,05	Opérations d'ordre entre sections : Opérations comptables dans le cadre de la vente d'un terrain au budget Lotissement des Genêts	28 119,00
TOTAL	217 198,22	TOTAL	210 757,09
Solde de l'exercice 2020			-6 441,13
Restes à réaliser de 2020 en 2021 (frais sur achat de terrains à Taubrégeas et aux Allois)	131,00	Restes à réaliser de 2020 en 2021 (subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la réfection du Chemin de Bellevue)	3 728,40
Solde des restes à réaliser			3 597,40
Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement			-2 841,73

BUDGET 2021

Le 08 avril 2021, le Conseil municipal a voté le budget 2021 pour un montant de 869 931,34 € à la section de fonctionnement.

BUDGET 2021 – DÉPENSES



Charges à caractère général : L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires, contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, etc

Charges de personnel : Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal - 9 agents titulaires, 2 agents non titulaires et 1 CAE

Autres charges de gestion courante : Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations et les produits irrécouvrables

Charges financières : Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts

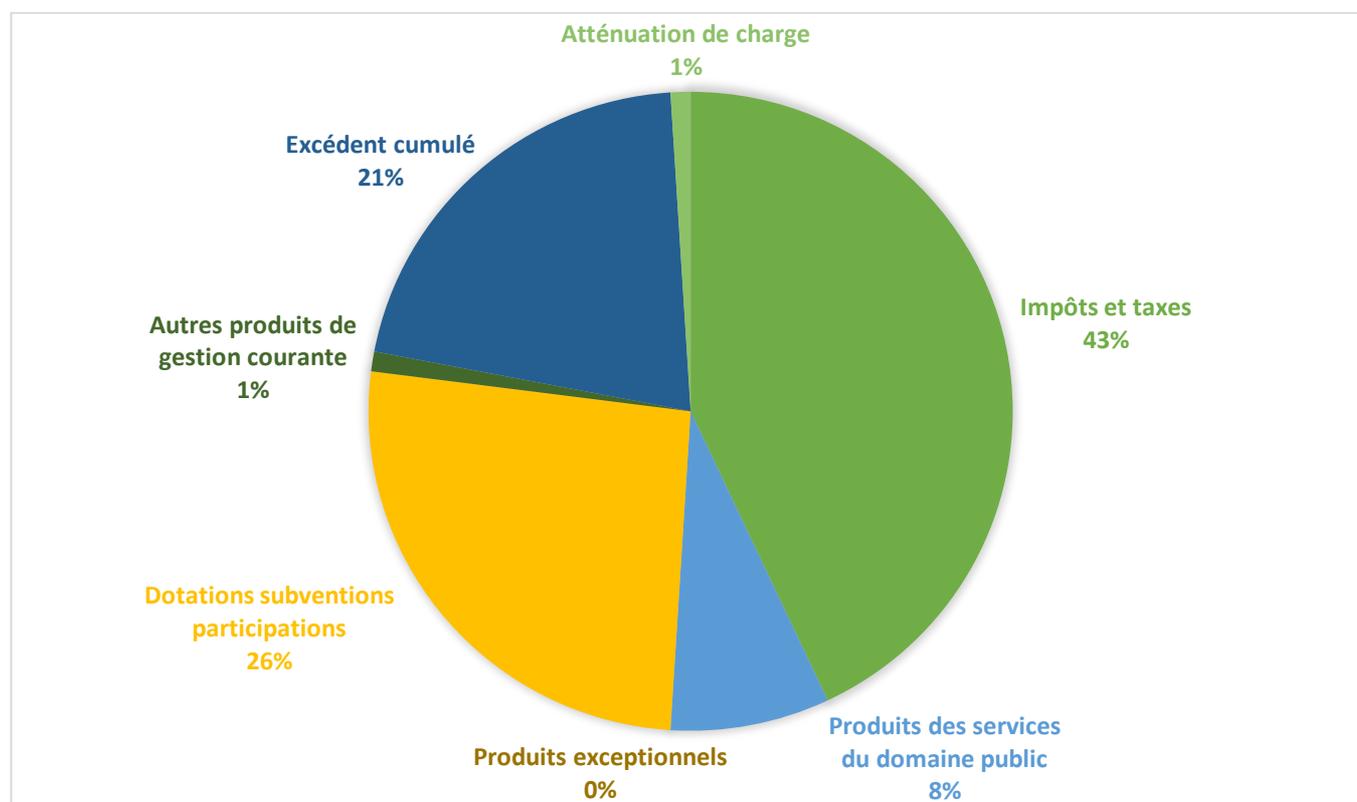
Charges exceptionnelles : Les titres annulés

Atténuation de produits : Le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'État dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC)

Virement à la section d'investissement : L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets

Dépenses imprévues : Une somme inscrite pour permettre à la commune de faire face à des dépenses imprévues

BUDGET 2021 – RECETTES



Produits des services du domaine public : Facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie.

Impôts et taxes : Encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des deux taxes concernant les ménages. La commune bénéficie également d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Dotations, subventions, participations : Dotations et subventions perçues de l'État et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'État d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Autres produits de gestion courante : Recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, etc.

Atténuation de charges : Remboursements sur les salaires des agents recrutés en emploi aidé et remboursements par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

Produits exceptionnels : Remboursements des services fiscaux sur la taxe foncière.

Excédent cumulé : Report des excédents cumulés au cours des exercices comptables précédents.

TAXES COMMUNALES 2021

Le 08 avril 2021, le Conseil Municipal vote les taux des 2 taxes communales d'imposition pour l'année 2021. (La taxe d'habitation étant supprimée pour les ménages, la commune n'a pas eu à délibérer sur son taux ; en compensation, la commune reçoit la part communale sur le foncier bâti) :

- Foncière bâti : 36,54 % (moyenne départementale : 40,24 %)
- Foncier non bâti : 68,48 % (moyenne départementale : 73,93 %)



TAXE SUR LE FONCIER BATI

Le Conseil Municipal s'est prononcé, en date du 08/04/2021, pour une augmentation de 5% de la taxe sur le foncier bâti.

Cette augmentation représentera un cout augmenté de 35 € par an et par foyer en moyenne. Elle intervient dans le contexte de la suppression de la taxe d'habitation, soit une charge de 700 € moyenne par an qui ne sera plus supportée par foyer. Malgré cette augmentation, notre commune se situe en-deçà de la moyenne du taux d'imposition pour cette taxe des communes environnantes (soit à 36,54% pour La Geneytouse et une moyenne de 39,77% pour les communes à proximité).

INVESTISSEMENT 2021

Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Immobilisations incorporelles : Études patrimoniales eaux pluviales et eaux usées – remboursement à la Communauté de Communes de Noblat, Révision du PLU, Achat d'une licence de débit de boissons.	9 400,00	Immobilisations incorporelles : Remboursement par le SIAEP de Allois des études patrimoniales eau potable	2 837,00
Immobilisations corporelles : Frais sur achats de terrains à Taubregeas et aux Allois, achat de matériel informatique (ordinateur pour la direction de l'école), Illuminations de Noël, Armoire chaude au restaurant scolaire, Panneaux de voirie	8 311,00	Subventions : Conseil départemental de la Haute-Vienne, Etat, Amendes de police	267 379,40
Immobilisations en cours : Réfection de la toiture de l'école, Eclairage public du Chatain et des Allois, Aménagements de sécurité dans la traversée des Allois, Construction de vestiaires, Végétalisation du cimetière	398 564,00	Emprunt bonifié par le Département de la Haute-Vienne pour les aménagements de sécurité dans la traversée des Allois Emprunt pour la construction de vestiaires au stade	94 178,00
Remboursement des annuités d'emprunts pour la part capital	37 000,00	Dotations : excédent de fonctionnement capitalisé, remboursement de la TVA de l'année 2019, taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	30 246,73
Dépenses imprévues	6 000,00	Cession d'un terrain à la Croix-Ferrée	1,00
Investissement 2020 reporté	6 441,13	Virement de la section de fonctionnement : autofinancement des projets	71 077,00
TOTAL	465 716,13	TOTAL	465 716,13

VOIRIE

Réfection de la voirie du **lotissement du Chateau** avec canalisation des eaux pluviales à l'aide d'un fossé drainé et d'une grille de récupération à l'entrée.



Talutage sur la **route du puits**, élargissement de celle-ci avec empierrement et revêtement.



Empierrement d'un chemin public dans le **centre bourg des Allois** avec récupération des eaux pluviales et hydrocurage de la canalisation existante.



Empierrement et revêtement complet du **chemin de Bellevue** et de l'**impasse de la scierie**.



Curage d'un fossé le long de la **route départementale 979**.



Revêtement de l'impasse du taillis à **Maison-Rouge**.



POSE DE PANNEAUX

Comme tous les ans, un remplacement partiel de panneaux de police a été effectué.



Réalisation d'un **plateau de jeu au stade** avec pose de projecteurs.



TRAVAUX RÉALISÉS

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Depuis quelques mois, le **site des Moulades** vous permet de déposer la taille de vos arbres et arbustes (sauf thuyas et tonte de pelouse). Une opération de broyage a été réalisée récemment et les copeaux sont à votre disposition jusqu'à épuisement du stock en récupérant les clefs à la mairie.



ECO-POINT DE LA CROIX-FERRÉE

Abattage des arbres morts et taillage de la haie aux abords du **lotissement de la Croix-Ferrée**, dissimulation de l'éco-point à l'aide d'un bardage en bois et installation d'un container supplémentaire destiné à la récupération des emballages et notamment de tous les plastiques.



SALLE DE RÉUNION

Les agents municipaux ont réalisé des travaux de réfection des murs et du plafond (toile de verre, peinture, etc) de la salle de réunion de la mairie. Grâce à l'équipement informatique et vidéo supplémentaire, elle est maintenant opérationnelle pour accueillir les réunions de travail dans de bonnes conditions.



SYNDICAT D'ÉNERGIE HAUTE-VIENNE

Des travaux de renforcement et d'effacement de réseaux sont en cours sur la commune, sur les routes de La Lande des Allois, du Chateau, du haut Chatain et de l'impasse de la mare. L'intervention d'une trancheuse a d'ailleurs été nécessaire afin de découper la roche. A ce jour les câbles souterrains sont passés et d'ici quelques temps les branchements définitifs seront effectués ainsi que la dépose des poteaux électriques.



PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

40 arbres fruitiers de différentes espèces ont été offerts à la commune. Ces arbres ont été plantés au lotissement de Las Minaudas et sur le terrain communal situé derrière le commerce multi-services du bourg. Nous remercions le généreux donateur à l'initiative de ce verger communal.



AMÉNAGEMENT DE SECURITE DANS LA TRAVERSEE DES ALLOIS

Suite à une étude sur la vitesse de passage des voitures et afin de sécuriser la route qui traverse le lieu-dit Les Allois (D65, route d'Eyjeaux et route de la porcelaine), des travaux d'aménagements de la voirie vont être réalisés cette année. La limitation de la vitesse sera abaissée et des dispositifs de ralentissements de la circulation automobile vont être posés. Ces travaux permettront notamment de faire ralentir les véhicules qui circulent trop vite devant l'entrée du lotissement, route de la porcelaine et sur la route d'Eyjeaux dont le peu de largeur et la sinuosité présentent un danger sur une portion de voie.

VESTIAIRES DU STADE

Les vestiaires actuels (construits en 1980) ne sont plus en conformité avec les normes exigées et sont vétustes. Des travaux vont se dérouler en 2 phases : dans un premier temps, de nouveaux vestiaires complémentaires vont être construits puis, dans une seconde phase de travaux, les anciens vestiaires vont être réhabilités. Ce projet permettra à nos joueurs de foot et aux arbitres de disposer des vestiaires, douches et toilettes nécessaires.

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

L'entretien du cimetière est une tâche chronophage pour agents communaux et parfois un sujet de mécontentement de nos concitoyens. En 2017, la commune a signé la charte Zéro Pesticide, incontournable pour l'environnement, la biodiversité et notre santé. La suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires nécessite une nouvelle gestion des espaces verts en général et du cimetière en particulier. Une végétalisation du cimetière par des plantes dont la croissance est lente et se substituant aux mauvaises herbes est à l'étude. Cette réalisation pourra faire l'objet d'une subvention européenne, éventuellement complétée par une aide départementale.

LOTISSEMENT « LES GENETS »

Suite à l'acquisition par la Commune de 11 ha de terrains situés autour de la mairie et de l'école, un projet de lotissement a fait l'objet d'une étude par l'ATEC (Agence Technique Départementale). A ce stade, il est envisagé de constituer une vingtaine de lots sur une surface de 3 ha. Les propositions d'architectes à venir nous permettront de mieux nous projeter sur cet aménagement.



QUINZAINE DU JEU



Fin novembre, les élèves de l'école maternelle se sont rendus à Saint Léonard de Noblat pour participer à « La Quinzaine du jeu ». Au programme : grands jeux en bois, jeux de société...

SORTIE D'AUTOMNE

Fin novembre, les élèves de l'école maternelle sont allés se promener aux abords de l'école pour observer la nature en automne et ramasser différentes choses (feuilles, fruits...) qui serviront de support de travail en classe. L'accès à un chemin et une partie boisée à proximité immédiate de l'école est une vraie chance !



SPECTACLE DE NOËL

Le 10 décembre, les enfants ont pu assister à un spectacle intitulé « Promenons-nous dans les bois » dans la salle polyvalente. Tout le décor ainsi que les personnages étaient fabriqués avec des objets récupérés et recyclés.



RENCONTRE SPORTIVE USEP

Le 16 décembre, les élèves de maternelle ont participé à une rencontre sportive USEP « aventures motrices » dans un gymnase.



GOÛTER DE NOËL



Mercredi 18 décembre, les enfants de la maternelle ont partagé un goûter offert par l'Association de parents d'élèves La Tirelire dans la salle de motricité tandis que ceux de l'élémentaire recevaient un ballotin avec chocolats, brioche et clémentine. Le Père Noël s'est joint à eux pour passer un moment agréable, offrir les cadeaux collectifs et recueillir les dernières commandes pour Noël !

REPAS DE NOËL

Jeudi 19 décembre avait lieu le traditionnel repas de Noël.



COVID 19



La Mairie de La Geneytouse avait anticipé les besoins en effectuant une commande de masques en tissu pour distribuer aux Geneytousiennes et Geneytousois. La démarche a été longue, semée d'embûches, mais au bout du tunnel nous avons eu le plaisir de vous distribuer ces masques dans votre boîte aux lettres avec un complément possible sur une seconde vague. Le dispositif a été complété par la distribution de visières pour les enfants de l'école.

Aussi, deux distributeurs de gel hydroalcoolique sans contact ont été installés à la mairie et à l'école. Ces deux bornes sont fabriquées en carton par une entreprise locale située à Saint Just le Martel.

Cette action, voulue avec force par les élus, aura permis de vous aider, nous l'espérons, dans la lutte contre la pandémie.



MAISON FRANCE SERVICES : TOP DÉPART EN JUIN

La Maison France Services ouvrira ses portes au mois de juin à Saint-Léonard de Noblat, dans le bâtiment de la Maison Simone Veil situé 15, rue de Beaufort. L'établissement, labellisé « Maison France Services » regroupera différents services liés à la population en un seul lieu. Vos démarches du quotidien simplifiées : impôts, retraite, carte grise, déclaration en ligne etc. Rendez-vous à la Maison France Services !



Véritable valeur ajoutée sur le territoire de l'Intercommunalité, la Maison France Services permet de renforcer les déjà nombreux services implantés sur notre territoire. Cette structure facilitera l'accès aux principales démarches administratives, où l'objectif est que chaque concitoyen puisse avoir accès à une structure de ce type en moins de trente minutes.

Le 15 décembre 2020, la Communauté de Communes a émis la volonté de créer une Maison France Services dans les locaux de la Maison Simone Veil, située 15, rue de Beaufort à Saint-Léonard de Noblat, qui accueille déjà des services à la population :

- ODHAC 87
- Mutuelle communale : Mutualia
- Saphad
- CSF
- CPAM
- ACAFPA (Association Cantonale d'Aide aux Personnes Agées)
- ADIL
- Cap Emploi
- UDAF
- Conciliateur de justice
- CARSAT
- Association WIFE

Par sa labellisation, obtenue le 4 janvier 2021, ces services seront renforcés. Véritable guichet unique de services la Maison France Services simplifiera la relation des usagers aux services publics par la proposition de démarches auprès de neuf partenaires :

- Caisse d'allocations familiales
- Ministère de la Justice
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- Mutualité Sociale Agricole
- La Poste
- Ministères de l'intérieur
- Ministère des Finances Publiques
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- Pôle Emploi.

INTERCOMMUNALITÉ

Ces nouveaux services seront ouverts cinq jours par semaine et gratuits. Deux agents formés mis à disposition répondront aux besoins des usagers pour faciliter leurs démarches du quotidien : demande d'allocation en ligne, préparation de sa retraite, immatriculation de son véhicule...

Pour la création ou le renouvellement de sa carte nationale d'identité et/ou son passeport, il faudra désormais s'adresser directement à la Maison France Services, puisque la station biométrique y sera installée. Cette implantation, résultant de la volonté conjointe de la commune de Saint-Léonard de Noblat et de la Communauté de Communes de Noblat constituera une véritable valeur ajoutée à la structure.

i Pour plus d'informations, contacter la Maison France Services
15 rue de Beaufort 87400 Saint-Léonard de Noblat
05.32.09.19.34.

Horaires : lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE TERRITOIRE DE NOBLAT

Des travaux sur de nombreuses communes de la Communauté de Communes de Noblat. En 2021, 75% des habitants seront couverts.

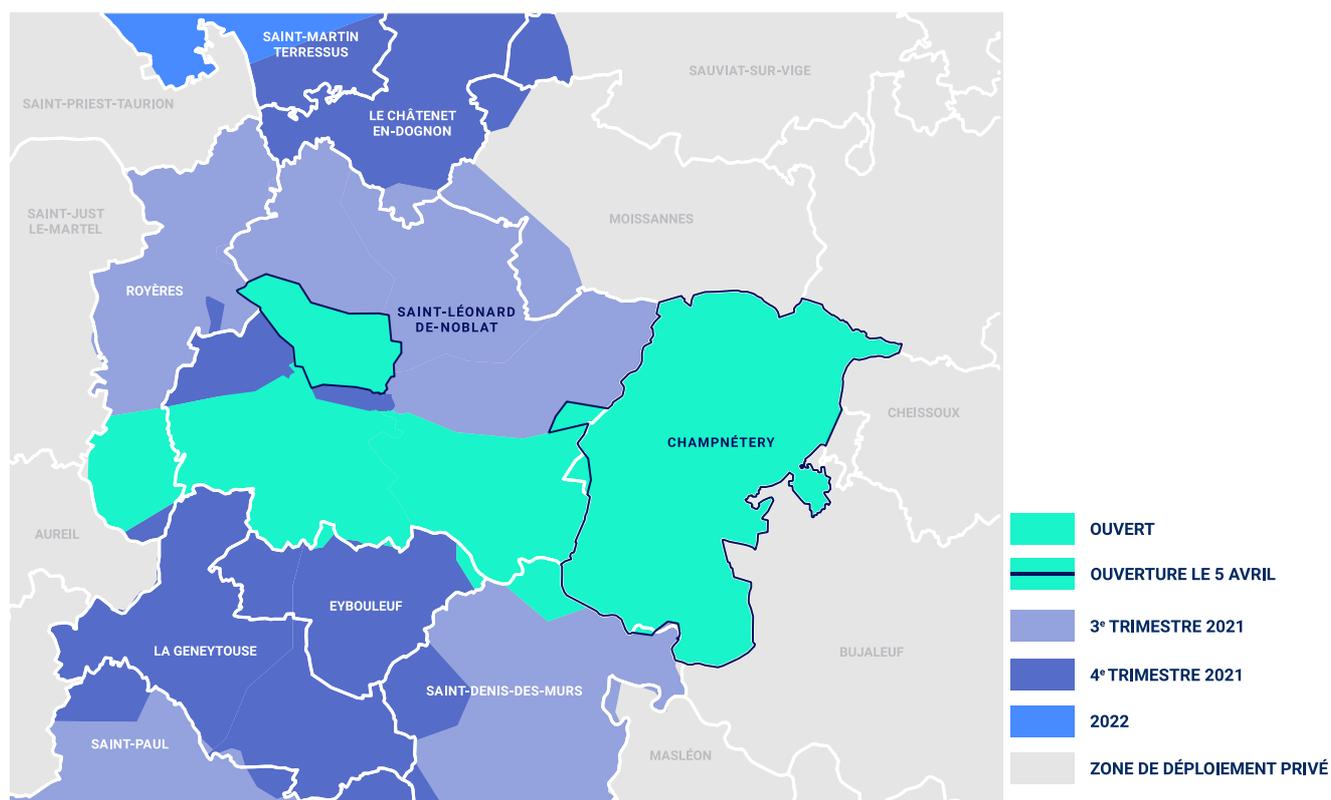
Il y a quelques mois, la Communauté de Communes de Noblat a fait le choix fort de déployer la fibre optique pour tous sans aucune répercussion de coût pour les usagers.

Comme vous pouvez l'imaginer, la pandémie de coronavirus et ses conséquences (confinement, difficultés économiques pour les entreprises et protocole sanitaire pour les ouvriers) ont provoqué un peu de retard dans les travaux de déploiement.

Actuellement, les travaux financés, en partie, par la Communauté de Communes de Noblat sont en cours sur plusieurs communes en même temps (les autres financeurs sont l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne). **Le déploiement se fait en suivant les réseaux Orange existants (en aérien ou enfouis suivant le cas). Vous pouvez cependant constater la création de nouvelles lignes aériennes avec des implantations de poteaux. Ces travaux interviennent lorsque la fibre ne peut être enterrée car les câbles Orange sont en pleine terre sans fourreau.**

Voici le calendrier prévisionnel d'ouverture à la commercialisation sur la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du Jalon 1 du déploiement :

- ✓ **Déjà ouvert à la commercialisation** : Sud Saint-Léonard et Sud Royères.
- ✓ **1er trimestre 2021** : Ouest Saint-Léonard.
- ✓ **2e trimestre 2021** : Champnétery, Centre et Nord St Léonard
- ✓ **3e trimestre 2021** : Nord Royères, Saint-Denis des Murs, Ouest la Geneytouse, Ouest Eybouleuf, Ouest St Paul, Nord St Bonnet Briance, Nord St Léonard, Moissannes (Vernon et l'age lauchoux), le Châtenet en Dognon (le Mas Gibert, Clémensane).
- ✓ **4e trimestre 2021** : reste de St Léonard, Est Eybouleuf, Est La Geneytouse, Est Saint Paul, Nord-Est Saint Bonnet Briance, Le Chatenet en Dognon.



Le Jalon 2 est prévu avec une commercialisation au premier semestre 2022 et couvrira dans le cadre de DORSAL les communes de St Martin Terressus et St Bonnet Briance.

Sur la communauté de communes Sauviat et Moissannes sont concernées par l'AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Local), déploiement de la fibre par Orange. La commercialisation sur ces 2 communes est prévue en 2024.

Qui fait quoi dans le déploiement de la Fibre ?

- La commune facilite le déploiement (connaissance du terrain, adressage, autorisations de travaux, positionnement des points de mutualisation, anticipation du déploiement dans les zones constructibles...),
- La communauté de communes de Noblat participe au financement (704 000 euros de fonds propres pour la fibre sur les 12 communes du territoire), le département de la Haute-Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe participent également au financement.
- DORSAL coordonne le montage financier, conçoit le réseau et définit avec les communautés de communes le calendrier de déploiement.
- AXIONE Limousin assure la construction et le fonctionnement du réseau.
- Nouvelle-Aquitaine THD commercialise les prises aux opérateurs fournisseurs d'accès à internet.
- Les Opérateurs fournisseurs d'accès à internet utilisent le réseau public de Fibre jusque chez l'abonné pour proposer leurs services aux particuliers, aux entreprises et aux services publics.

En résumé, tous les Geneytousois seront éligibles au raccordement très haut débit (fibre optique) fin d'année 2021.

Pour connaître votre éligibilité à la fibre et la liste des opérateurs qui proposent leurs offres : nathd.fr

LES DÉCHETS MÉNAGERS ONT UN COÛT !

La gestion des déchets ménagers est partagée entre deux acteurs principaux : votre communauté de communes et le SYDED (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets).

Coût du Service Public de Gestion des Déchets : La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) que vous payez à la Communauté de Communes de Noblat finance la totalité des opérations de collectes (bacs poubelles, éco-points et déchèteries) et d'élimination de vos déchets, à savoir :

- ✓ La collecte et l'évacuation, des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, qui sont réalisées par la Communauté de Communes de Noblat,
- ✓ Le traitement des ordures ménagères qui est confié, par le SYDED à l'incinérateur de Limoges,
- ✓ La collecte et le traitement des déchets déposés, par apport volontaire en déchèterie et aux éco-points qui sont gérés par le SYDED.

Service industriel et commercial (SPIC) : des règles strictes ! Ce service géré en régie directe par la Communauté de Communes de Noblat (SICTOM) est un service public industriel et commercial (SPIC). Ce type de service peut être confié en gestion totale à un opérateur privé (c'est aussi le cas notamment de la production-distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif), la loi impose donc :

- ✓ **L'obligation absolue d'avoir un budget séparé appelé budget annexe pour ce service,**
- ✓ **L'obligation d'équilibrer ce budget annexe par ses ressources propres,** la somme des dépenses doit donc être égale à la somme des recettes. Ainsi malgré l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget principal (qui prend en compte les services de direction et administration générale, le fonctionnement d'Aqua'Noblat, les services de la petite enfance, l'école de musique, l'office de tourisme, les politiques de l'habitat, déploiement de la fibre optique, Maison France Services, cotisation SDIS, ACAFPA, ...), la loi nous interdit formellement un virement du budget principal à ce budget annexe.

Le produit de toutes les redevances (= recettes) est affecté uniquement aux opérations de collectes et d'éliminations de tous vos déchets. Ainsi, si les dépenses de ce service augmentent (même si élus et agents de la CC Noblat se sont battus depuis des années pour réaliser des économies conséquentes : baisse des charges de fonctionnement et de la masse salariale), **il faut augmenter les recettes en conséquence et donc, augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères**.

Lorsque le produit global de redevance est supérieur ou égal à l'ensemble des dépenses, cela permet de garantir le service, éventuellement de réaliser de nouveaux investissements, sans augmenter la redevance. C'est la situation qui s'est déroulée du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2014, période pendant laquelle la redevance n'a pas augmenté d'un euro.

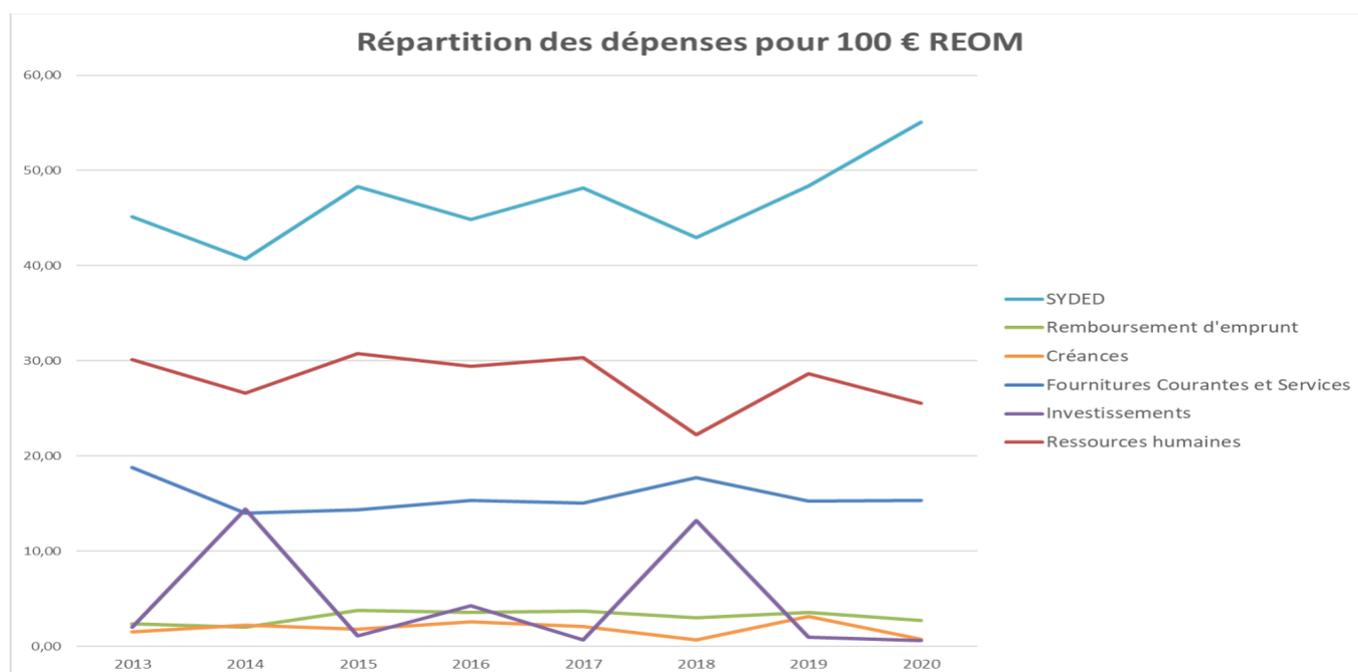
Par contre, lorsque le produit global de redevance est inférieur à l'ensemble des dépenses, la collectivité est dans l'obligation d'augmenter la redevance afin de rééquilibrer les comptes qui ne peuvent pas être déficitaires.

Les dépenses : Les coûts payés au SYDED sont présentés dans le tableau ci-dessous. Vous pourrez observer qu'ils sont passés de 524 000 € à 720 000 € de 2013 à 2020 soit une augmentation de 37 % (cf. parties SYDED et redevance ci-dessous).

Les coûts propres à la CC Noblat, et relevant totalement de ses choix politiques, sont les suivants :

- **Les remboursements des emprunts** portent sur les investissements, principalement les bennes à ordures ménagères au cours de ces dernières années, effectués par le SICTOM.
- **Les pertes sur créances** sont des recettes perdues en raison de factures de REOM non payées (décès, déménagement, faillite...).
- **Les fournitures courantes et services** comprennent principalement le carburant (en moyenne 55 000 € par an), les contrats de prestation de service (location / maintenance des bacs de collecte, collecte des encombrants... pour une moyenne de 65 000 € par an) mais aussi l'entretien des bennes (en moyenne 56 000 € / an). L'augmentation des coûts du carburant et d'entretien des bennes a été compensée grâce à la renégociation, faite par l'Intercommunalité de Noblat, des coûts de location et de maintenance des bacs de collectes.
- **Les investissements** portent principalement sur l'achat de petits matériels (compresseur, nettoyeur haute pression...) mais aussi sur l'acquisition de bennes. Comme en 2014 et 2018, nous avons remplacé une benne fin 2020, provoquant l'augmentation du montant des investissements en 2021. Signalons qu'en 2014 et 2018, le coût, unitaire, d'une benne était d'environ 175 000 €. En 2021, l'investissement est de l'ordre de 195 000 €. Toutes ces dépenses sont financées par des emprunts et la REOM permet le remboursement de ces derniers.
- **Les ressources humaines** sont celles affectées à la collecte quotidienne des déchets et à la gestion administrative du service. Les coûts sont maîtrisés, malgré la perte de subventions (fin des emplois aidés, ...) grâce au non-remplacement de départs à la retraite, qui impose des conditions plus pénibles de travail aux agents restants.

En observant le graphique, vous remarquez que **les dépenses sous contrôle de la Communauté de Communes de Noblat ont largement été maîtrisées depuis 2013**. Au cours des dernières années, pour 100 € de REOM, les dépenses étaient les suivantes :



INTERCOMMUNALITÉ

LE SYDED

Certaines actions (cf. partie « Coût du Service Public de Gestion des Déchets ») ont été confiées par les intercommunalités du département au SYDED (elles n'ont pas vraiment d'autres choix !), et la Communauté de Communes de Noblat se doit dès lors de les financer, grâce à votre REOM. Ainsi, le traitement des déchets (incinération et tri) ne peut pas se faire à l'échelon communautaire (pas assez de volumes). Pour information : l'incinérateur de Limoges, géré par la communauté urbaine rayonne sur toute la Haute-Vienne. Ses coûts d'investissement et de fonctionnement font qu'aujourd'hui, même le périmètre départemental est insuffisant pour garantir sa modernisation ! Depuis le 1er janvier 2020, le SYDED gère également les déchèteries.

La participation ainsi appelée par le SYDED dépend du nombre de tonnes d'ordures ménagères incinérées et prend aussi en compte les frais et l'évacuation des déchets déposés en déchèterie et aux éco-points.

Année	Coût incinération €	Indice incinération	Poids incinéré T	Indice Tonnage	Coût Frais SYDED	Indice Frais	Coût total payé	Indice coût total
2013	294 598,27	100,0	2 735,36	100,0	229 443,00	100,0	524 041,27	100,0
2014	302 748,99	102,8	2 742,54	100,3	237 416,00	103,5	540 164,99	103,1
2015	324 888,37	110,3	2 671,34	97,7	255 693,00	111,4	580 581,37	110,8
2016	322 720,83	109,5	2 557,42	93,5	265 104,00	115,5	587 824,83	112,2
2017	331 422,37	112,5	2 587,62	94,6	270 621,00	117,9	602 043,37	114,9
2018	294 697,85	100,0	2 562,59	93,7	314 893,00	137,2	609 590,85	116,3
2019	282 158,25	95,8	2 453,55	89,7	322 977,00	140,8	605 135,25	115,5
2020	296 376,00	100,6	2 469,80	90,3	423 663,00	184,6	720 039,00	137,4

Les colonnes « coût » présentent les dépenses payées par la Communauté de Communes de Noblat au SYDED.

Les colonnes « indice » présentent, sur une « base 100 », l'évolution des dépenses. Ainsi, si on compare 2013 et 2020, le coût global d'incinération a augmenté de moins de 1 % (passage de 100,0 à 100,6) car le poids des déchets ménagers a diminué d'environ 10 % (passage de 2 735,36 à 2 469,80). **Pour ce qui concerne les frais SYDED, ceux-ci ont progressé, sur la même période, de près de 85 % (passage de 100,00 à 184,6).**

Au titre de l'année 2020, la Communauté de Communes de Noblat devait verser au SYDED une somme de 720 039€. Le produit de la redevance n'était pas suffisant à couvrir la totalité de ces montants.

L'explication de cette situation, fort regrettable, est la suivante : le montant de la redevance 2020 avait été adopté en décembre 2019 par la CC Noblat alors que le SYDED a attendu le mois de juin 2020 avant d'augmenter fortement ses tarifs annuels. La CC Noblat a donc subi cette évolution des coûts. Il a toutefois été convenu, avec le SYDED, d'un report de charge de 60 000 € sur 2021, compte tenu de cette situation inédite.

La redevance : Malgré ce report de dépense, il en a résulté un déficit de l'exercice 2020 d'environ 90 000 € entre les recettes et les dépenses courantes. La Communauté de Communes de Noblat, même si la compétence déchèterie a été complètement prise par le SYDED, continue à financer les équipements présents sur son territoire et va devoir assurer l'évolution des déchèteries qui ne répondent plus complètement aux besoins des usagers. Celle de Saint-Léonard de Noblat a aujourd'hui plus de 15 ans et nécessite d'importantes évolutions. Celle située à Saint-Paul, qui était déjà « souffrante » lorsque la commune de Saint-Paul a décidé de rejoindre la Communauté de Communes de Noblat, doit également subir d'importants travaux.

Redevance	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2007
Foyer Personne seule	114,60	112,90	111,24	106,96	105,90	99,90	97,90	97,90	97,90
Évolution annuelle	1,51 %	1,49 %	4,00 %	1,00 %	6,01 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %	---
Évolution cumulée	17,06 %	15,32 %	13,63 %	9,25 %	8,17 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %	---

Si au cours des années 2007 à 2013 inclus, la redevance n'a pas augmenté d'un euro, elle a ensuite évolué de 17 % sur la période 2014 à 2020. Sur la période 2007 à 2020, l'augmentation de redevance est inférieure à l'inflation.

Compte tenu de ces éléments (fortes évolutions de certains coûts supportés par la Communauté de Communes de Noblat, déficit budgétaire sur l'année 2020, impératifs d'investir massivement dans des équipements adaptés au contexte actuel et futur, et malgré tous les efforts budgétaires déjà consentis ces dernières années sur ce service) **le Conseil Communautaire a choisi de faire preuve de transparence en prenant la décision difficile d'adopter une augmentation de 30 % du montant de la REOM pour l'année 2021.**

Signalons que face à la production importante de déchets de tout type (en quelques décennies les volumes produits ont été multipliés par dix ... à l'époque tous les déchets étaient jetés au fond d'un « trou » en pleine nature !), de nombreuses réflexions sont menées par les élus et les techniciens. Une étude sera engagée pour faire évoluer ce service, cela induira probablement un changement important du comportement des usagers lié aux modifications des collectes ainsi que des investissements importants pour la collectivité. Il n'y a aucune solution miracle, **nous ne sommes pas dans le « Y'a qu'à - faut qu'on », en revanche nous pouvons tous agir, car nous sommes tous « producteurs » de déchets ! Nous sommes tous RESPONSABLES ! Une chose est certaine, le traitement des déchets et le tri ont un coût !**

LE FOYER RURAL DE ST LÉONARD DE NOBLAT

Le Foyer Rural Centre Social de Saint-Léonard de Noblat propose des activités de loisirs aux jeunes âgés de 12 à 17 ans (à partir de la 6ème). Pour cela, l'espace jeunes est un local dédié aux animations jeunesse en sous-sols du centre de la Forestière à Saint-Léonard de Noblat : baby-foot, table de ping-pong, consoles de jeux et aménagements adaptés permettent d'accueillir le public autour d'animations variées.

Ces activités sont multiples et répondent aux besoins du public :

- Mercredi après-midi avec une aide aux devoirs ;
- Animations durant les vacances scolaires ;
- Mini-camp durant les vacances scolaires ;
- Soirées thématiques le vendredi soir ;
- Séjours hiver, séjours d'été et séjours à l'étranger ;
- Animations hebdomadaires à la cité scolaire de Saint-Léonard.

Le secteur jeunesse du Foyer Rural de Saint-Léonard est également un centre d'aide et de réalisation des projets issus d'initiatives de jeunes. Après avoir identifié leurs besoins et leurs envies, les projets plus pertinents sont mis en œuvre. Tous nos projets (séjours compris) sont co-construits avec les jeunes afin de les impliquer au maximum dans les différentes étapes de la réalisation de ces actions (ex : journée initiation et compétition de skate-board au skate park de Saint-Léonard en octobre 2020).

INTERCOMMUNALITÉ

D'autres services sont proposés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, notamment de la documentation et des conseils concernant la scolarité, l'orientation, la formation, les transports, la santé et les loisirs ainsi qu'une aide à la rédaction de CV, lettre de motivation et démarches administratives.

i Philippe FAUCHER - Coordinateur jeunesse
philippe.faucher@foyer-rural-saint-leonard.fr
07 49 49 02 48



S.I.A.E.P DES ALLOIS

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable des Allois alimente 6 communes : Aureil, Saint Paul, Saint Bonnet Briance, Eybouleuf, Eyjeaux et La Geneytouse. Un maximum de ces ressources en eau est situé sur ces communes, notamment sur trois captages : Fondadouze, Maison Rouge et La Roche.



En 2020, le syndicat a réalisé de nombreux travaux, principalement la mise en place de compteurs de sectorisation. Ils permettent de connaître les consommations par secteur afin d'identifier les fuites en temps réel via un ordinateur placé à la mairie de La Geneytouse. Pour 2021, des travaux sont prévus sur la route du Crocq à La Geneytouse : 1,2 km de canalisation à renouveler ainsi que 3,3kms à Saint Paul, cela réduira les pertes et améliorera la qualité de l'eau. **L'équipe du syndicat s'efforce de faire au mieux pour un bonne maîtrise et gestion de l'eau potable sur nos communes.**



En raison des contraintes sanitaires liées au COVID-19, de nombreuses manifestations ont dû être annulées en 2020 et 2021 (vœux du maire en présentiel, repas des aînés, marché aux fraises...) et celles qui ont été maintenues ont dû se dérouler dans des conditions particulières.

VŒUX DU MAIRE

Devant une nombreuse assistance, la cérémonie des vœux de la municipalité s'est tenue le samedi 11 janvier 2020. Le maire, Alain Faucher, et les conseillers municipaux, accueillaient les élus, les maires des communes voisines, les responsables d'associations, les partenaires locaux et la population pour présenter leurs vœux pour l'année 2020.

Le maire a commencé ses vœux sur une note positive : la population de la commune ne cesse de grandir. La croissance se précise et impacte la fréquentation de l'école. Alain Faucher faisait tout d'abord le point sur l'évolution de la population geneytoisienne : la croissance annoncée l'année dernière est précisée avec 973 habitants au 1er janvier 2020. Cette croissance régulière impacte évidemment la fréquentation de l'école qui compte 155 élèves sur l'ensemble du RPI. Notons en 2019, pour les 4 classes, l'équipement en tableaux et vidéoprojecteurs interactifs ainsi qu'en tablettes et ordinateurs portables.

Concernant les réalisations, 2019 a vu la construction des toilettes publiques dans le bourg, aménagement indispensable lors des manifestations ou tout simplement pour les gens de passage.

Le revêtement de la place de l'Église a aussi été sobrement rénové et une aire de jeux a été créée au

stade Las Minaudas permettant la pratique de différents sports pour les enfants et les adultes. Concernant l'urbanisme, la commune a fait l'acquisition de 6 ha de terrain et signé une promesse de vente pour 5 ha autour de la mairie et des écoles, ceci afin qu'elle soit actrice dans son futur développement.

Alain Darbon, président de la Communauté de Communes de Noblat ; Jean-Claude Leblais, président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et Marie-Françoise Pérol-Dumont, sénatrice, clôturaient la partie discours avant de partager le traditionnel verre de l'amitié.



En raison des contraintes sanitaires liées au COVID-19 la cérémonie des vœux 2021 n'a pas pu avoir lieu.

COLIS DES AÎNÉS FIN 2020

En fin d'année 2020, les élus se sont rendus aux domiciles des aînés septuagénaires (et plus) de notre commune pour la distribution, dans le respect des gestes barrières compte-tenu de la situation sanitaire, des gourmandises offertes par la municipalité pour marquer les fêtes de fin d'année. C'est l'occasion de leur apporter un peu de réconfort et leur manifester notre sympathie.

Ces colis ont été préparés avec soin par Gaëlle du multiservices Les Genêts que nous remercions.



Le repas des aînés a dû être annulé pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Pour l'année 2020, en raison des contraintes liées au virus du COVID-19, nous n'avons pas pu organiser cette manifestation et le concours départemental est d'ores et déjà annulé pour 2021.

La municipalité continue à participer à l'embellissement de notre commune par son fleurissement et encourage les habitants amoureux des fleurs et les jardiniers amateurs à poursuivre leur travail pour nous donner du baume au cœur. C'est bon pour le moral, comme dit la chanson.

TOUR DE FRANCE 2020

Passage du Tour de France à La Geneytouse le jeudi 10 septembre 2020. Les passionnés de la Grande Boucle ont répondu présents à la Croix Ferrée pour assister à ce bel événement sportif populaire. Belle convivialité à La Geneytouse où le public a pu apprécier le spectacle en profitant du cadre et de la restauration tout en suivant la retransmission de l'étape. Pour l'occasion, la municipalité et le Comité des Fêtes ont fait l'acquisition d'une banderole signalant notre village et qui a pu être vu par des millions de spectateurs. Un grand merci à la direction du Tour de France et à Jean-Claude Leblois pour la halte à la Croix-Ferrée, tous les spectateurs étaient ravis !



ON N'A PAS TOUS LES JOURS 100 ANS !

Madame Marguerite GUERY née VARDELLE a eu 100 ans le 16 décembre 2020. Elle réside désormais à la maison de retraite de Feytiat, mais est toujours dans le cœur des geneytousois. A l'occasion de son centenaire, la municipalité a pu lui manifester son attachement en lui offrant un bouquet de fleurs qui, pandémie oblige, lui a été remis par le personnel de la maison de retraite.



MANIFESTATIONS

DEVOIR DE MÉMOIRE 2020

Les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre se sont déroulées cette année dans le respect des gestes barrières avec un nombre restreint d'élus et sans public, ce dernier n'étant pas autorisé à assister à ces cérémonies.



CÉRÉMONIE-HOMMAGE À MARC LAYCURAS

Le samedi 3 avril, une cérémonie commémorative a eu lieu à La Geneytouse, autour du monument aux morts communal, pour rendre hommage au Médecin Principal Marc LAYCURAS, tué en opération militaire française au Mali le 02 avril 2019, à l'âge de 30 ans. Marc LAYCURAS faisait partie de ces hommes et de ces femmes qui ont pris l'engagement de servir la France et ses habitants en luttant contre le terrorisme au péril de leur vie.

Les participants à cette cérémonie ont unanimement souligné l'humilité et l'engagement de ce jeune homme qui s'était donné pour vocation de sauver des vies et dont la sienne s'est brutalement arrêtée beaucoup trop tôt.

Ces moments douloureux reviennent à chaque fois qu'un militaire tombe en défendant notre liberté et notre sécurité, que ce soit dans l'hexagone ou dans des territoires hors de France. Ces faits sont d'autant plus douloureux lorsqu'on connaît la personne ou sa famille.

En effet, la famille de Marc est originaire de La Geneytouse et notamment Philippe, son papa, actuellement en poste de sous-préfet à Brive la Gaillarde en Corrèze. Depuis plusieurs générations, la famille Laycuras habite le village des Allois et est investie dans la vie communale à l'image de Marie Laycuras, la grand-mère de Marc, qui a été conseillère municipale durant deux mandats.

Les élus geneytousois ont toujours eu une attention particulière pour les hommages rendus à leurs soldats tombés au combat lors des cérémonies commémoratives. C'est donc avec honneur et reconnaissance que la Mairie de La Geneytouse, au nom de la devise de la France, « Liberté, Egalité, Fraternité », a décidé d'inscrire sur le Monument aux morts communal, le nom de Marc LAYCURAS, Mort pour la France.

Les élus Geneytousois adressent à la famille et aux proches de Marc Laycuras, tout leur soutien et leur sympathie dans ces moments difficiles.



PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

RECONNAISSANCE ANTÉRIEURE

Les futurs parents non mariés souhaitant procéder à une reconnaissance anticipée de leur enfant à naître doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Depuis le 1er novembre 2017, les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation se font uniquement via le guichet :

www.immatriculation.ants.gouv.fr, ou auprès d'un professionnel habilité. Des bornes informatiques sont par ailleurs disponibles à la Préfecture.

CURÉ DE LA PAROISSE

i 8 rue de Strasbourg à Saint Léonard
05.55.56.31.37

ASSISTANTE SOCIALE

i Mme Pascale FAUCHER
05.55.56.02.76
Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

i M. BEY.
06.11.07.57.63
A la demande, sur rendez-vous.

RÉFORME DE DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

A partir du 15 mars 2017, afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers pourront faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Les autres communes, si elles le souhaitent pourront se charger de faciliter l'accès des usagers au numérique pour déposer une pré-demande. Vous pouvez désormais également vous rendre à la Maison France Services de St Léonard de Noblat.

PERMANENCE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

L'accueil est ouvert les lundis et mercredis de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h. Les Mardis et Jeudis, réception uniquement sur rendez-vous.

i 1 Impasse Sainte Claire à Limoges
05.44.00.04.04
www.msa.fr

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) de la Haute-Vienne assure une permanence au 15 rue de Beaufort (ancien centre médico-social, à côté des écoles) tous les mercredis de 9h à 12h, sans rendez-vous. Aucune permanence n'est assurée durant les vacances scolaires.

PERMANENCE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la mairie de St Léonard de Noblat. Élection en Juin

INFORMATIONS

TARIFS TABLES, BANCS ET TENTES DE CÉRÉMONIE

Réservé aux habitants de la commune	Tarif	Caution	Quantité disponible
Tables	10 € / table	10 € / table	20
Bancs	5 € / banc	5 € / banc	40
Tentes (40 m ² chacune)	160 € pour 1 tente 300 € pour 2 tentes	300 €	2

TARIFS LOCATION FOYER SOCIO CULTUREL

Week-end et jours fériés	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Foyer Bar	100,00	55,00	45,00
Grande salle	165,00	130,00	80,00
Cuisine	105,00	55,00	45,00
TOTAL	370,00	240,00	170,00

Les associations communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an.
Le comité des fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

HOPITAL MONTS ET BARRAGES – Consultations avancées

Spécialités	Praticiens	Jours et horaires de consultations	Prise de rendez-vous
Consultations Échographie gynécologique et obstétricale	Dr Géraldine ROUBI	Lundi 9h-16h30	05.55.56.43.58 9h15-12h15
Consultation Mémoire	Dr Emilie MATONNAT-DAUGE	Mardi à partir de 14h30 Vendredi 9h-12h	
Échographie générale	Dr Thibaut CALTABELLOTTA	Mardi 9h-12h30 Mercredi 13h20-15h Jeudi 15h-17h15	
Nutrition	Mme Agnès VAUZELLE	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de chaque mois : 13h-17h	
Pneumologie	Dr Magali DUPUY-GRASSET	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis de chaque mois : 9h-12h	
Radiologie	M. Fabien VILARD	Du lundi au vendredi 9h-17h	
Dermatologie	Dr Claire LONGUEVILLE	1 ^{er} vendredi de chaque mois : 9h-16h	
Ophtalmologie	Dr Firas RIDA	Mardi 14h-16h Mercredi 9h-16h Vendredi 9h-12h	
Ostéopathie	Mme Adeline GAUTHIER		
Ostéopathie	Mme Valérie TYMCZUK		06.08.46.00.34
Psychologie	Mme Fabienne CHAINEAU	Mercredi et Vendredi 13h-19h	06.76.22.90.35

i Centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages
Chemin de Panaud 87400 St Léonard-de-Noblat
Tel : 05.55.56.43.00 – Fax : 05.55.56.43.22

MISSION LOCALE RURALE



La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un accompagnement socio-professionnel aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute-Vienne sur 4 antennes (Aixe-sur-Vienne, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et Bellac) et 15 permanences soit 19 lieux d'accueil.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer ! Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel, des conseils personnalisés, des ateliers collectifs, l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs, des stages en entreprise et un appui pour négocier votre futur emploi. Vous bénéficierez aussi de son aide dans votre recherche de logement, votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'accès à vos droits dans le domaine de la santé et à un réseau pour la vie quotidienne (sport, loisirs, culture).

Depuis avril 2015, la Mission Locale s'engage dans l'expérimentation **Garantie Jeunes**.

Vous êtes sans ressource ou vous avez des ressources très modestes (inférieures ou égales au RSA), vous n'êtes ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation et sans soutien familial, **vous avez entre 18 et 25 ans et vous voulez travailler** ; la Garantie Jeunes permet un socle de ressources dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi pendant 12 mois.

i Permanence au foyer rural à St Léonard de Noblat
Mardi et Jeudi de 9h à 12h
Mercredi 9h-12h / 14h-17h30
Pour convenir d'un rendez-vous :
05.55.56.85.64
ou par mail : contact@mlr87.fr

RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr. Il est **obligatoire pour tous les Français** (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie. Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille. A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

SAPHAD

Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile. Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'usager, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

i 4 Boulevard Karl Marx 87120 Eymoutiers
05.55.69.11.87
saphad-eymoutiers@orange.fr

INFORMATIONS

L'ACAFPA

Association agréée « Services à la Personne » depuis 1979 et forte de son expérience, l'Association Communautaire d'Action en Faveur des Personnes à domicile de St Léonard de Noblat (ACAFPA) met à disposition pour tout public en activité, retraités, personnes dépendantes ou handicapées, du personnel qualifié. L'ACAFPA intervient sur les communes de St Léonard de Noblat, Royères, Moissannes, Sauviat-sur-Vige, Le Chatenet-en-Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Saint-Denis-des-Murs, Champnétery et Saint-Martin-Terressus. L'ACAFPA vous conseille et vous oriente en direction des bons interlocuteurs concernant les différentes actions menées dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Vous êtes l'employeur et nous vous proposons du personnel pour l'entretien et l'hygiène du logement, l'aide pour le lever et le coucher, l'entretien du linge, l'aide pour l'habillage et le déshabillage, la préparation des repas, l'aide à la prise des repas, l'aide aux courses, l'aide aux sorties extérieures, présence de nuit, l'aide à la toilette non médicalisée. L'ACAFPA se charge de toutes les démarches administratives (contrats de travail, bulletins de paie, déclarations URSSAF, attestations maladie, etc...) Du personnel de remplacement vous est proposé lors des congés ou des arrêts maladie.

Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le **service de portage de repas à domicile** s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie à domicile. Les repas sont préparés par les cuisines du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages dans le respect des règles de qualité et d'hygiène. Les menus sont élaborés par une diététicienne et tous les régimes prescrits par les médecins sont assurés. Un service sur mesure et de qualité. Les repas sont livrés en liaison froide le matin du lundi au samedi pour les personnes résidant à de St Léonard de Noblat ville. Pour les dimanches et jours fériés un repas en liaison froide vous est proposé. Les premières commandes doivent être faites 72h à l'avance auprès de l'ACAFPA. Une liaison froide pour les villages de Saint Léonard de Noblat et les autres communes du canton. Les

repas sont assurés tous les jours de l'année et livrés 3fois par semaine : les lundis après-midi pour les repas du mardi et mercredi, les mercredis après-midi pour les repas du Jeudi et Vendredi et les vendredis après-midi pour les repas du Samedi, Dimanche et Lundi. Les premières commandes doivent être faites 48h à l'avance auprès de l'ACAFPA. Pour 2021, le prix du repas est de **9€05**.

i 15, rue de Beaufort 87400 St Léonard de Noblat
05.55.56.09.97
acafpa87@orange.fr
www.acafpa.fr
Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi : 9h-12h

LA FNATH

La FNATH est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaboratrices juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits. **La FNATH, pour quoi ?** Ses domaines d'actions sont : l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

La FNATH recherche des bénévoles ! Vous avez un peu de temps à consacrer aux autres, une heure, une journée ou plus, devenez bénévole à la FNATH.



i Pour tout renseignement :
Michel PIQUET (président de la section)
au 05.55.56.12.44 ou 06.19.13.85.99
Le Groupement FNATH de la Haute-Vienne,
6 Avenue du Président Sadi Carnot à Panazol,
au 05.55.34.48.97
Mail : fnath.87@orange.fr
www.fnath87.org

SECOURS POPULAIRE

L'antenne de Saint Léonard assure une permanence tous les mercredis de 14h à 17h 30 Rue Léon Jouhaux (à proximité du groupe scolaire Pressemane).



i Tel : 05.55.04.20.00
Contact : Andrée LEGRESY, 05.55.56.23.42

L'ADIL

Agence Départementale d'Information sur le Logement. Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration... Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage... L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Châteauneuf-la-Forêt	1er mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1er mardi	14h00-15h30	Mairie

i ADIL 87
28 avenue de la Libération, Limoges
05.55.10.89.89
www.adil87.org

ATOS

Un **besoin pour du service à la personne** ? Besoin d'aide, besoin de temps : ATOS pense à vous et vous propose une prise en charge au plus près de votre domicile pour un service souple et simple d'utilisation : L'association intermédiaire est employeur en tant que prestataire de service. A ce titre, elle se charge de toutes les formalités administratives à votre place (charges, contrat de travail, bulletin de salaire). Le règlement à l'association s'effectue sur facture que

nous vous envoyons par courrier. Nous intervenons avec du personnel compétent pour un minimum de 2 heures par mois. Nos salariés bénéficient de formation et ont été identifiés pour répondre au mieux à vos attentes. Le tarif applicable est net de charge et sans aucune adhésion à l'association ou frais supplémentaire. ATOS intervient aussi auprès des entreprises, des collectivités et des associations.

i Pour plus de renseignements :
Isabelle LABROUSSE ou Catherine JARRY
au 05.55.35.04.07
ou par mail : ass.atos@wanadoo.fr

SECOURS CATHOLIQUE

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard assure une permanence tous les jeudis de 10h à 12h, ainsi que le 1er lundi du mois de 10h à 12h dans leur local situé 19 rue Georges Périn.

i Olivier TANDEAU de MARSAC
07.86.29.15.91
Mme BEAURE D AUGERES
06.22.45.50.49

LES RESTOS DU CŒUR

Les Restos du Cœur assurent des campagnes de distribution au cours de la période hivernale. Ils proposent également une campagne d'été (sur inscription). Les permanences se déroulent les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 11h dans les locaux de l'association, place de la Collégiale (ancienne mairie). Durant la période d'été, les permanences ont lieu tous les 15 jours.

i Rue Léon Jouhaud 87400 St Léonard de Noblat
07.61.25.63.78
ad87.saint-lleonard@restosducoeur.org



INFORMATIONS

RELAIS INFO SERVICE (R.I.S.)



Le RIS, Relais Infos Services est, une association loi 1901 créée en 2002, par les élus du Syndicat Mixte Monts et

Barrages, qui s'est donnée pour vocation de favoriser le développement de l'emploi local et de l'économie de proximité avec une attention particulière aux personnes en situation précaire. Les missions de l'association sont les suivantes :

- développer et coordonner l'offre des services de proximité des communes des Communautés de Communes de Noblat, des Portes de Vassivière et de Briançonnais.
- entreprendre et conduire des actions concrètes de réinsertion par le travail et de formation au profit des demandeurs d'emploi (comme par exemple l'organisation de chantiers d'insertion).

Le RIS s'adresse plus spécifiquement à toutes personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières notamment : les jeunes en grande difficulté, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs reconnus handicapés.

Depuis 2006, le RIS porte un chantier d'insertion « Espaces verts – Environnement » ; il accueille 10 à 12 salariés par mois, tous habitants des communes du Pays Monts et Barrages, de 18 à 55 ans, en majorité un public masculin. Les salariés travaillent pour la réalisation de travaux encadrés, bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel hebdomadaire et de temps de formation.

Les perspectives 2021 de l'association, compte tenu de la crise sanitaire, seront :

- de maintenir autant que possible l'activité du chantier
- de se diversifier sur de nouvelles activités (ex : travaux d'intérieurs)
- de continuer de travailler pour la création d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Le RIS s'engage depuis toujours à varier ses activités pour répondre aux besoins du territoire : espaces verts, entretien des sentiers pédestres, environnement, ménage, nettoyage...

 05 55 56 38 23
association.ris@gmail.com

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

FOYER RURAL SAINT LEONARD

Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

Un centre social, c'est :

- **Un lieu de proximité** pour tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial.
- **Des projets participatifs** où les habitants prennent des initiatives, mènent des actions :
 - actions solidaires vers toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la famille.
 - actions de développement culturel, sportif, éducatif...
 - actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions.
 - actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier, etc).
- **Des plateformes d'accompagnement** de la vie associative et de tous projets personnels ou collectifs.
- **Des équipes, composées de bénévoles et de professionnels**, qui proposent des activités, animations et services.
- **Des projets** agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers : ateliers d'expression, ateliers sportifs et de relaxation, ateliers artistiques, ateliers éducatifs... Le centre social assure également la gestion de l'Accueil de Loisirs de la commune.

 **Foyer Rural Centre Social**
Espace Denis Dussoubs
05.05.55.56.11.18
secretariat@foyer-rural-saint-leonard.fr
www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h.
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 2 juin 2019 c'était la fête dans le petit bourg de La Geneytouse à l'occasion du **21^{ème} marché aux fraises**. Des fraises cette année-là, malgré le temps plutôt capricieux, il y en avait de belles et savoureuses !

Dès le matin vers 8h, les premiers acheteurs se présentaient devant les superbes étals colorés et odorants pendant que les premiers randonneurs se lançaient à la découverte de la commune par le biais de plusieurs sentiers balisés. Les chineurs n'étaient pas en reste et déambulaient à travers le vide-greniers pendant que les nombreux autres exposants s'affairaient à organiser leur stand. Du côté restauration les bénévoles du comité des fêtes commençaient à préparer les quelques 400 repas de midi sous l'œil avisé du chef « Claudius ». Vers 10h, l'excellente prestation des « Gueules Sèches » qui durait une partie de la journée a permis d'accueillir dans un air de fête Miss Haute-Vienne et ses dauphines mais également des représentants de l'association Km42 de St Just le Martel, les Espoirs de

La Geneytouse pour leur accession en D2 et leur brillant parcours en coupe de la Haute-Vienne...Un dimanche qui finalement s'est poursuivi sous le soleil et s'est clôturé en musique avec l'orchestre « Bob expérience ».

Un grand bravo aux quelques quatre-vingts bénévoles qui ont assuré de mains de maîtres cette journée.



C'est sous un ciel bleu que s'est déroulée la 47^{ème} fête les 24 et 25 août 2019. Les festivités avaient commencé le samedi à partir de 19h avec un repas champêtre suivi du traditionnel feu d'artifice. Le groupe Aloha se chargeant avec brio de la partie musicale. Le dimanche dès 12h débutait le repas champêtre animé par le talentueux Roger Faure et son inséparable accordéon précédant le début du grand spectacle « Cloclo forever et ses Clodettes » devant un nombreux public conquis. Des promenades en calèche croisant un défilé de voitures anciennes animaient également l'après-midi sans oublier les nombreux jeux proposés par les bénévoles du comité des fêtes ni la superbe tombola... Encore merci au fidèle public venu nombreux et aux bénévoles pour leur investissement sans faille.



Malheureusement la terrible irruption du satané virus nous a contraints à annuler toutes les manifestations en 2020 ainsi que le spectacle des troubadours de la combade et le marché aux fraises 2021. Il reste cependant un petit espoir pour la fête des 28-29 août si les contraintes sanitaires le permettent.

A bientôt je l'espère.....

D. GILLES

LE MOT DES ASSOCIATIONS

LA GENEYTOUSE FORM'

L'année sportive 2019-2020 a été une année très particulière. Les cours ont repris le mardi 10 septembre avec Benoît pour la deuxième année.

Un nombre de participants relativement stable et un espoir d'étoffer un peu notre effectif nous permet d'envisager une bonne année.

Nous n'avons pas pu organiser de repas au mois de décembre mais nous nous sommes régalés avec les galettes des rois le mardi 14 janvier après les cours (après l'effort le réconfort !!). La randonnée gourmande s'est déroulée le dimanche 22 septembre 2019. Malgré les prévisions météo pessimistes une trentaine de randonneurs était présente au départ. Quelques kilomètres après le départ la pluie nous accompagnait, heureusement les ravitaillements étaient prévus à l'abri, merci aux propriétaires.

La randonnée prévue en septembre 2020 a bien sûr été annulée et nous verrons pour la renouveler en 2021 en fonction de la situation sanitaire.

Malheureusement mi-mars nous étions dans l'obligation d'arrêter les cours à cause de la COVID-19 et nous n'avons pas eu la possibilité de reprendre. En effet, compte-tenu des contraintes sanitaires, la municipalité ne pouvait permettre l'utilisation de la salle des fêtes pour les cours de gym à la rentrée de septembre. La situation n'étant pas sûre le bureau a décidé de ne pas renouveler l'adhésion à l'EPGV pour la saison 2020-2021 et a préféré mettre le club en sommeil pendant un an et espère faire une reprise d'activité en septembre 2021. Nous comptons sur le retour de nos adhérents et souhaitons vivement en avoir des nouveaux...

Le bureau :

Présidente - Dominique DUFOUR
Trésorière - Marie-Christine ARMAND
Secrétaire - Ghislaine LAMY DE LA CHAPELLE

Adresse mail: geneytouseform@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LA TIRELIRE

Cette association, à but non lucratif, regroupe des parents d'élèves autour d'une idée simple, organiser de nombreux rendez-vous conviviaux et festifs tout au long de l'année scolaire. Notre objectif est à la fois d'entretenir des liens entre les familles de la Geneytouse et d'Eybouleuf mais aussi, et surtout, de récolter des fonds qui serviront à soutenir financièrement les projets pédagogiques de nos deux écoles.

La Tirelire, ce sont des moments souvent très attendus par les enfants mais aussi les parents. Cette année, certains événements n'ont certes pas pu avoir lieu étant donné les conditions sanitaires, mais nous avons tenu à rester présents et à maintenir un maximum de nos activités afin d'en faire profiter les enfants et de continuer à faire vivre cette association.

Voici le programme de l'année scolaire 2020/2021 : La vente de chocolats, la vente de sapin de Noël, le goûter de Noël, la tombola des écoles, la vente de madeleines, le projet créatif de nos enfants... Pour conclure l'année scolaire, nous organisons habituellement la fête des écoles, mais cette année, tout comme l'année dernière, il est fort probable qu'elle n'ait pas lieu. Malgré tout, pour cette fin d'année, nous allons tout de même essayer d'organiser un concours de cochon.

La Tirelire, c'est aujourd'hui une poignée de membres actifs et engagés qui œuvrent pour mettre en place de nombreux événements. Afin de pérenniser ces actions et cette belle association, nous avons besoin de votre soutien à travers votre participation aux projets mis en place, mais aussi de votre précieuse présence. En effet, cette dernière est essentielle lors des manifestations (tenue des stands, distribution des lots à la sortie des écoles..) mais également pour le bon déroulement des projets (échanges d'idées lors de nos diverses réunions préparatoires, partage des tâches pour monter les projets..)

Si vous désirez vous faire connaître auprès de La Tirelire afin d'apporter votre aide ponctuellement, n'hésitez pas à nous le faire savoir par le biais de notre adresse mail « associationlatirelire@gmail.com ». Vous serez tous les bienvenus ! De plus, en début d'année prochaine nous devons élire un nouveau bureau, donc n'hésitez pas, sautez le pas ! Vous serez bien accueillis et bien entourés ! Nous remercions le personnel des mairies et écoles des deux communes, leurs équipes pédagogiques, les parents qui nous donnent de leur temps sur nos manifestations, ainsi que les commerçants et toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre envie d'entreprendre ces projets.

Aurélié THIERRY, présidente de La Tirelire

LES ESPOIRS DE LA GENEYTOUSE

Montés en 1ère division au terme de l'exercice 2019/2020, un niveau que le club n'avait jusqu'alors jamais connu, les Espoirs avaient à cœur de bien figurer dans ce championnat. Malheureusement, les conditions sanitaires ne permettront pas aux ELG de remplir cet objectif, en effet l'ensemble des compétitions ont été arrêtées fin octobre et ne reprendront vraisemblablement pas avant la saison prochaine suite à l'épidémie de Covid que nous traversons depuis maintenant plus d'un an. Au vu de ce précédent exercice qui hissa les Espoirs au plus haut niveau départemental, les ELG abordent sereinement et gonflés d'ambitions cette nouvelle saison 2020/2021.

L'effectif est stable par rapport à l'an passé (69 licenciés), mais la qualité est au rendez-vous avec l'arrivée de joueurs ayant la plupart du temps évolué un ou plusieurs niveaux au-dessus.



Cette stabilité concerne également les féminines (14 Clémentines) coachées par Matthieu et JF. Les Clémentines réalisent d'ailleurs un superbe début de saison au premier échelon départemental, avec 2 victoires, 1 nul et 1 défaite, et pouvaient prétendre jouer le haut de tableau dans cette division qu'elles connaissent pour la deuxième année consécutive. Coté seniors, l'équipe 1 coachée par Julien réalise une courte saison mitigée en championnat, puisqu'elle

compte 1 victoire pour 1 défaite, mais réalise toutefois un parcours exceptionnel en Coupe de France en se hissant pour la première fois de l'histoire du club au 5ème tour de la compétition, remportant ainsi les fameux maillots tant convoités. Les oranges et noirs ont une nouvelle fois brillé en coupe en éliminant notamment Cornil (D1 Corrèze), Fontafie (D3 Charente), Brive ASPO (R3 Corrèze) et Angoulême GSFP (D1 Charente) avant de se heurter à une très belle équipe de Panazol (R2), match où près de 300 spectateurs avaient rempli les travées de Las Minaudas. La réserve, qui retrouvait la 4ème division seulement un an après l'avoir quittée suit le même chemin que l'équipe fanion avec 1 victoire pour 1 défaite, et réalise elle aussi un beau parcours en Challenge des Réserves puisqu'elle avait réussi à sortir en tête de sa poule de qualification.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à Las Minaudas si vous souhaitez vous impliquer dans le club en tant que joueur, dirigeant ou bénévole.

Nous remercions tous nos bénévoles, dirigeants, supporters qui œuvrent chaque semaine pour maintenir la flamme d'un « petit » club de village, ce qui devient de plus en plus rare. Merci également à tous nos partenaires qui nous permettent de porter haut les couleurs du club chaque dimanche. Merci enfin à l'ensemble de l'équipe municipale pour la qualité des installations mises à notre disposition et que beaucoup nous envient. Merci également à notre fidèle Club des Supporters présidé par Martine qui contribue grandement à la fierté d'appartenir à cette famille.

Rendez-vous à tous, nous l'espérons, le plus tôt possible pour encourager nos équipes au bord des terrains.

Les présidents Anthony Faucher, Sébastien Leveque

LES PROFESSIONNELS DE LA GENEYTOUSE



- Philippe APARICIO et Odile ROYER-
LAMARRE Infirmiers – Les Allois –
05.55.00.08.52
- Céline PATUREAU-SAIDI
Infirmière – Le Châtain – 06.16.31.41.83
- Florence BREILLOUT-FOURNIAUD
Orthophoniste – Les Allois – 05.55.53.48.16



Situé aux Allois, Olivier Vianne vous attend au garage PTS pour réaliser toutes vos prestations : Entretien, réparation, dépannage à domicile, achat et vente de véhicule.



tel : 05 55 09 70 73
fax : 05 55 09 78 85
mail : sas.dussartre@orange.fr
www.dussartre.com

La société Dussartre œuvre dans la fabrication et la réparation d'instruments de chirurgie. Elle développe aussi de nouvelles activités comme le revêtement isolant, le téflon, le marquage laser et le marquage laser par frittage, ce qui lui permet également de répondre aux besoins des secteurs de l'aérospatiale, agroalimentaire et de l'industrie



SAS DUBOIS PHILIPPE
Commerce de Bestiaux
LES ALLOIS
87400 - LA GENEYTOUSE



GENETS
05.55.44.70.05

Le multi-services vous accueille du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 16h00 à 20h00 et le dimanche de 9h00 à 12h30. Vous y trouverez des produits frais et surgelés, épicerie, fromage et charcuterie à la coupe, des produits locaux, des bouteilles de gaz, du poisson frais tous les vendredis sur commande et un point poste.

Chez Régine
RESTAURANT



05.55.09.70.04

L'incontournable restaurant Chez Régine, situé au lieu-dit « La Croix-Ferrée », où vous attendent des bons petits plats bien de chez nous ou d'ailleurs selon l'humeur du chef. Régine organise aussi des repas de groupe et de famille.



Steven Charbonnier viendra réaliser vos travaux de couverture en tuiles, ardoises, bac acier, zinc et bois, et de vos descentes de dalle. Il pourra aussi réaliser la pose de fenêtres de toit et le démoussage de vos toitures.



L'entreprise MCC de Mickael Coignoux réalisera vos travaux neufs ou de rénovation de couverture en tuiles, ardoises, bac acier, zinc et bois, il pourra aussi s'occuper de vos descentes de dalle, et la pose de fenêtre de toit.



05.55.31.19.60

Notre équipe vous apporte conseil et savoir-faire pour le soin et la mise en beauté de vos cheveux : coiffure mixte, lissage à la kératine, coiffure de mariée, espace barbier... Un environnement beauté est dédié pour votre bien-être et relaxation avec votre esthéticienne : modelages visage et corps, épilation, manucures...



05.55.58.04.87

Royal Palm s'engage à vous offrir un moment de bien-être ultime grâce à ses soins, modelages, spa, grotte de sel, douche sensorielle... tout en révélant votre beauté. Nous mettons à votre disposition notre équipe professionnelle spécialisée dans divers soins, comme le spa, l'épilation, le maquillage et l'esthétique et nos produits haut de gamme.



Méthodes énergétiques permettant un bien être total, une relaxation intense. Ces méthodes peuvent soulager toutes sortes de maux, aussi bien moraux que physiques.



Tél : 05.55.09.73.89
E-mail:
jeromelavaud@orange.fr

Notre équipe de maçons bénéficie d'une expérience reconnue et intervient pour différents types de réalisations. Notre entreprise propose une importante gamme de tâches : travaux de maçonnerie et de menuiserie ainsi que de peinture ou travaux d'isolation. Nous utilisons des matériaux nobles ; chaux naturelles, chanvre, chêne, châtaignier, résineux, vieux bois, terre cuite, tufs, zinc.



06.79.16.34.82

Sophie Dussartre, travaillera avec vous l'odorat et le toucher avec les huiles essentielles et leurs bienfaits sur le corps et l'esprit, la vue et le toucher et l'ouïe et les vibrations. Déplacement sur rendez-vous en atelier individuel personnalisé ou en petit comité.



BULLETIN MUNICIPAL DE LA GENEYTOUSE 2021

Comité de rédaction :
Commission communication
Alain FAUCHER, Maire (Directeur de la publication)
Mise en page effectuée par Esther AUBERGER

Pour suivre les actualités de la commune tout au long de l'année, rendez-vous sur le site internet **lageneytouse.fr** et sur la page Facebook **Mairie de La Geneytouse**

Pour nous contacter : tel **0555097012** / mail **contact@lageneytouse.fr**

La mairie est ouverte au public

Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Les lundis et mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Les mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h30.

